



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

2 juin à 18h30

En vidéoconférence

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'agrandir la zone 0501 à même une partie de la zone 0451 (4018, avenue Royal).

DERNIÈRE MISE À JOUR : 17 mai 2021



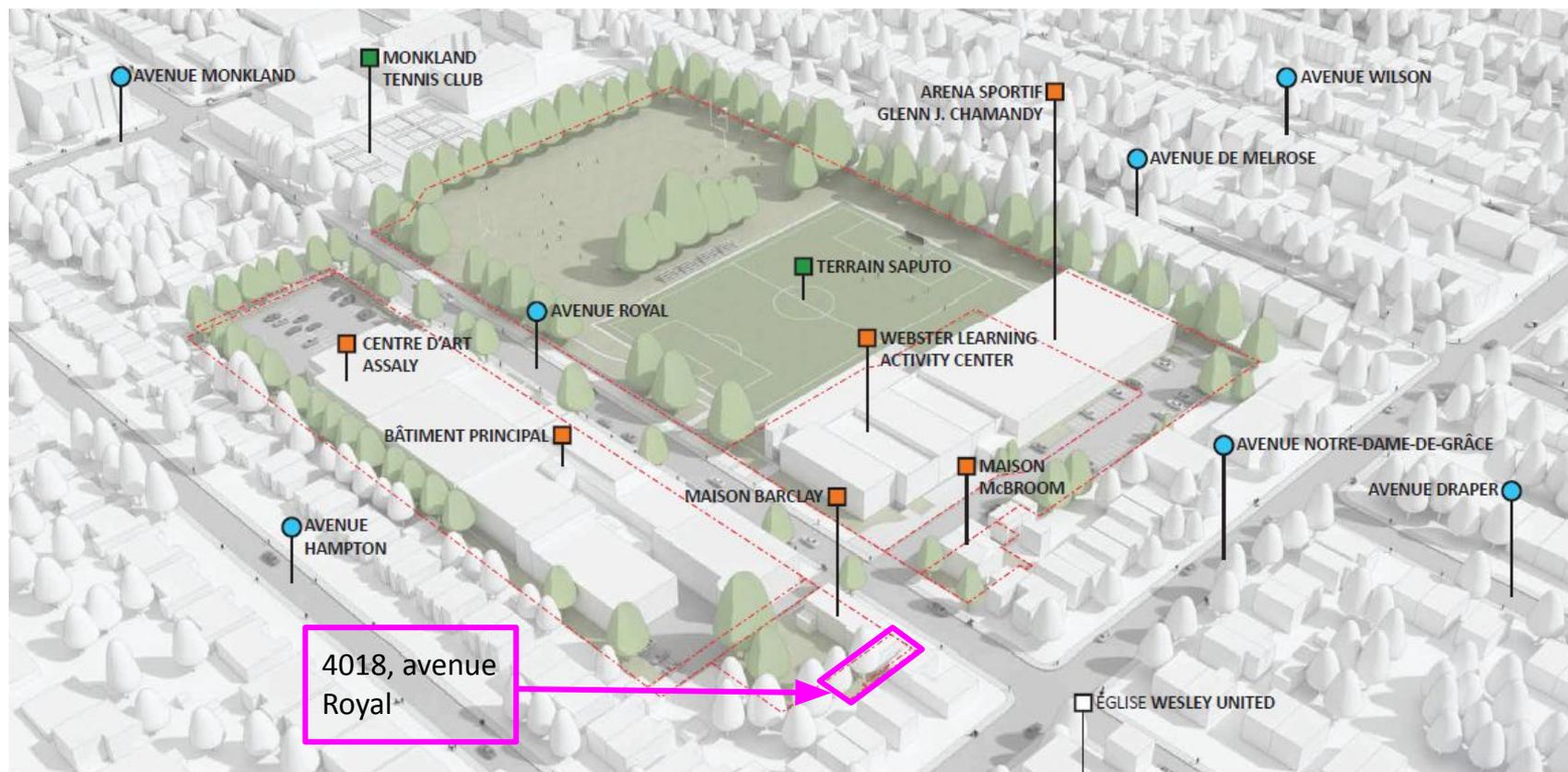
DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Présentation du projet de règlement**
- 3. Présentation du processus d'approbation référendaire**
- 4. Période de questions et commentaires**
- 5. Fin de l'assemblée**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE



PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE

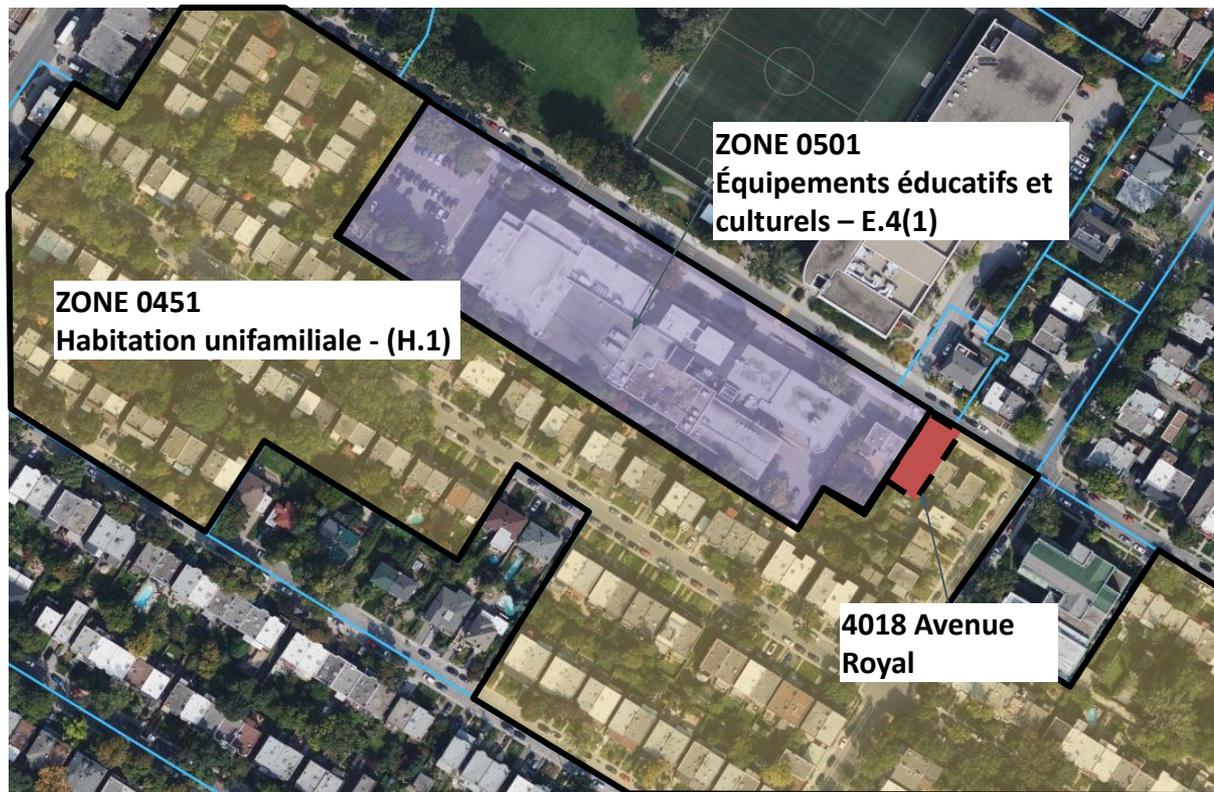
Bâtiment sis au 4018 avenue Royal

- Maison unifamiliale isolée acquise par le Lower Canada College (LCC) en 2007.
- L'immeuble était loué comme logement à des employés de l'école jusqu'en 2019. Depuis, le bâtiment est vacant.
- LCC souhaite y exercer les activités administratives de l'établissement scolaire.
- Une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée à l'arrondissement pour agrandir la zone 0501 à même une partie de la zone 0451 et ainsi permettre la transformation d'un logement à des fins d'équipements éducatifs et culturels.



PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE



Zone 0501 dans laquelle se situe une partie du campus de Lower Canada College (LCC) - **Équipements éducatifs et culturels – E.4(1)**

Zone 0451 dans laquelle se situe actuellement le 4018, avenue Royal - **Habitation unifamiliale - (H.1)**

Partie de la zone 0451 dans qui sera ajoutée à la zone 0501.

PRÉSENTATION DU PROJET

MODIFICATION PROPOSÉE

Agrandir la zone 0501 à même une partie de la zone 0451 et prévoir une disposition particulière à la zone 0501.

Cette modification aura pour effet (pour l'emplacement du 4018, avenue Royal) :

- D'autoriser la catégorie d'usages : « Équipements éducatifs et culturels – E.4(1) » et les dispositions particulières qui y sont associé;
- De ne plus permettre l'usage : « Habitation unifamiliale – H.1 »
- D'autoriser, sous la forme d'une disposition particulière, la transformation d'un logement à des fins d'équipements éducatifs et culturels.

Le conseil d'arrondissement peut procéder à de telles modifications selon la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1). Les articles 1 et 2 du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire en vertu de cette Loi.

PRÉSENTATION DU PROJET

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande l'adoption du présent règlement pour les raisons suivantes :

- Le LCC manque d'espace et souhaite diminuer les mouvements des étudiants sur le campus (relocalisation des activités administratives hors du cœur du campus);
- L'usage n'aurait aucun impact sur l'architecture du bâtiment. L'apparence extérieure du bâtiment et du terrain ne sera pas dénaturée par l'occupation projetée;
- L'occupation d'un bâtiment existant permet de répondre aux besoins immédiats et futurs du Collège et permet de préserver l'intégrité du campus actuel et de l'environnement immédiat;
- Cette modification est conforme au Plan d'urbanisme.

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

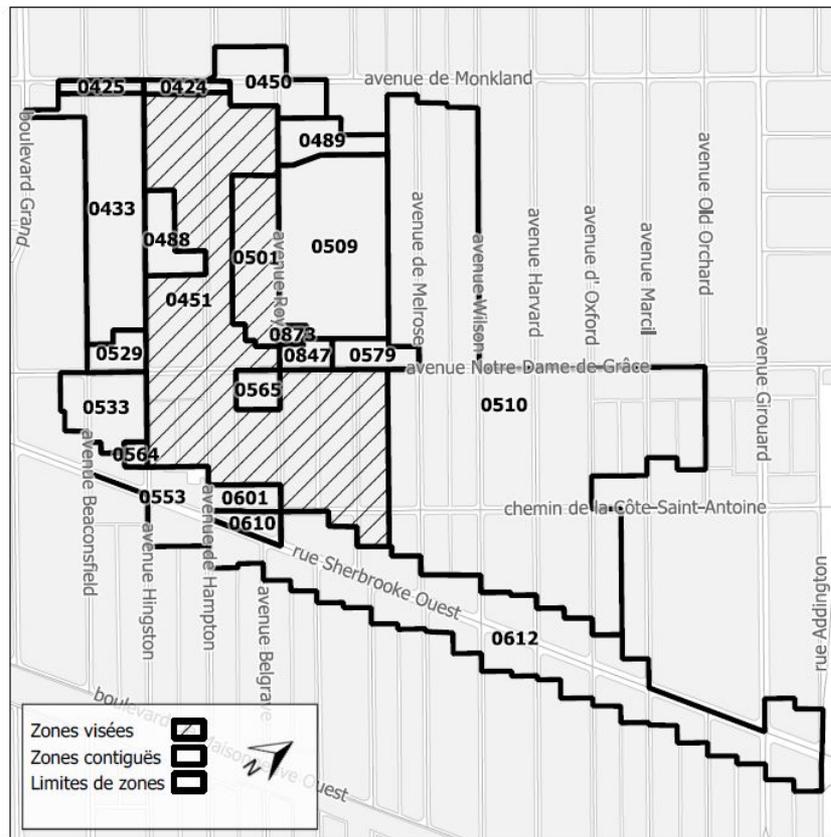
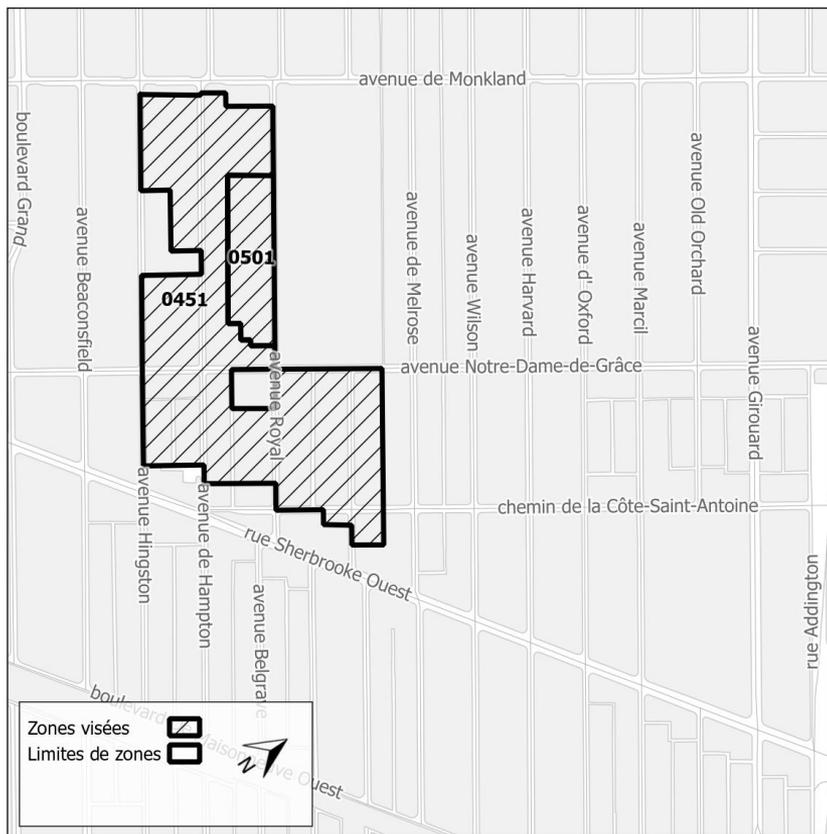
PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

ÉTAPES D'ADOPTION

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement	3 mai 2021
Consultation écrite	19 mai au 2 juin 2021
Consultation publique en visioconférence	2 juin 2021
Adoption du second projet de règlement	21 juin 2021 (date projetée)
Avis annonçant la possibilité de demander la tenue d'un registre	juillet 2021 Pétitions reçues jusqu'au 8e jours après la publication de l'avis
Adoption du règlement final	16 août 2021 (date projetée)
Processus référendaire (s'il y a lieu)	Dans les 45 jours suivant l'adoption, tenue de registre demandant la tenue d'un référendum

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PLAN DES ZONES VISÉES ET CONTIGUËS



PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

1. Réception de demandes pour la tenue d'un registre

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement concernant la demande de registre;
- Dépôt de pétitions dans les 8 jours de la publication de l'avis public;
- Pour les zones de plus de 21 PHV : si 12 personnes habiles à voter d'une même zone ont signé une pétition = ouverture du registre pour cette zone (inclura également la zone visée);
- Pour les zones de 21 PHV ou moins : si la majorité d'entre elles signe une a signé une pétition = ouverture du registre pour cette zone (inclura également la zone visée)

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

2. Tenue du registre pour demander un référendum

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement annonçant la date de la tenue du registre après l'adoption du règlement;
- provoquer la tenue d'un référendum, le nombre de signatures doit être supérieur à un calcul établi à partir du nombre de PHV issues des zones ayant déposé une demande valide pour la tenue d'un registre et de la zone concernée, le cas échéant:
- Lorsque le nombre de PHV est de 25 ou moins : 50 % de ce nombre;
- Lorsque le nombre de PHV est de plus de 25 mais de moins de 5 000 : le moins élevé entre 500 et le nombre obtenu par le calcul suivant = $13 + 10\% \text{ du } (PHV - 25)$;
- Dépôt du certificat du greffier à la séance du conseil d'arrondissement qui suit;
- Si le résultat du registre est positif, le CA adoptera une résolution annonçant le scrutin référendaire ou le retrait du dossier.

PRÉSENTATION DU PROCESSUS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

3. Tenue d'un référendum

- Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement annonçant la date de la tenue d'un référendum;
- Une majorité simple, pour ou contre la proposition, est considérée.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

- questions/commentaires déjà transmis par écrit
- questions/commentaires en direct